



SBK
ASI

Sektion Bern, Monbijoustrasse 30, 3011 Bern, Tel. 031 380 54 64, FAX 031 380 54 74
verband@sbk-be.ch

Procès-verbal

de l'Assemblée générale ordinaire de la section de Berne de l'ASI, le 24 mars 2010
dans la Stadtsaal du Kornhausforum de Berne

Durée: 17.00 à 19.15 heures

Présidence: Dr. Barbara Dätwyler, Présidente de la section de Berne de l'ASI

Présents: 53 membres avec droit de vote et 18 invités

Points à l'ordre du jour

1. Ouverture et bienvenue
2. Election des scrutatrices
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 mars 2009
5. Approbation du rapport annuel 2009
6. Approbation des comptes annuels 2009 et du rapport des vérificateurs
7. Décharge au Comité
8. Révision des statuts
9. Points principaux/accent pour l'année 2010
10. Approbation du budget 2010 et du compte prévisionnel des résultats 2011
11. Elections
 - 11.1. Election d'une vice-présidente ou d'un vice-président
 - 11.2. Election de nouveaux membres du Comité
 - 11.3. Election de nouveaux délégués
 - 11.4. Election de l'organe de contrôle
 - 11.5. Proposition à l'ASI pour l'élection d'un membre au Comité central
12. Motions à l'Assemblée des délégués
13. Motions
14. Divers

1. Ouverture et bienvenue

La présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes participant à l'Assemblée générale.

Allocutions de bienvenue

angestellte bern, l'organisation faîtière cantonale des associations d'employés, coordonne les intérêts matériels et sociaux de 35'000 employées et employés. En étroite collaboration avec les organisations partenaires, elle se penche sur les préoccupations communes. Marianne Streiff, présidente de *angestellte bern*, énumère les principaux objectifs: un service public efficace, une formation orientée vers l'avenir, des soins de santé de qualité et une économie socialement supportable. L'objectif principal de l'organisation est donc d'assurer aux employés de bonnes conditions de travail et une rémunération équitable. La section de Berne de l'ASI est un membre solide et important pour l'organisation faîtière. Marianne Streiff remercie l'ASI pour le travail et la collaboration constructive.

Urs Gasche, membre du Conseil exécutif, constate que la santé publique puise de plus en plus profondément dans les ressources nationales et ceci au détriment d'autres secteurs de l'économie. Les forces qui poussent les coûts à la hausse vont subsister. Les débats, déjà très controversés, sur le financement de la santé, seront de plus en plus animés. En même temps, un grave problème de relève se pose dans le domaine des soins - surtout les soins de longue durée - dû en partie à l'évolution démographique mais aussi à la faible attractivité des professions soignantes. Urs Gasche souligne l'importance du dialogue entre les associations professionnelles et le gouvernement ainsi que le besoin de trouver ensemble des solutions solides du point de vue politique. Il exprime sa reconnaissance et adresse ses remerciements à tous les membres des professions soignantes qui continuent à concevoir leur travail comme une vocation d'aider son prochain.

La présidente explique le déroulement de l'Assemblée générale 2010. L'ordre du jour de l'Assemblée générale a été envoyé dans les délais requis. Il n'y a pas eu, de la part des membres, de motion, de candidature ou de proposition de modification.

Mme Ursula Lädach se tient à la disposition des francophones pour une éventuelle traduction.

53 membres avec droit de vote sont présents.

Les affaires seront votées à main levée, sauf si 10 membres demandent le scrutin secret.

Les statuts précisent que les élections se font au scrutin secret. L'Assemblée peut cependant en décider autrement et procéder aux élections à main levée.

Selon les statuts, la présidente, la vice-présidente et les membres du Comité de la section ainsi que les membres actifs employés dans la section, n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée générale.

On vote tout d'abord sur le mode des votations puis sur le mode des élections. Dans les deux cas, une nette majorité des personnes présentes (44) se déclare en faveur du vote à main levée.

2. Election des scrutatrices

Six membres se sont proposés pour la fonction de scrutatrice:

Cheffe scrutatrice: Helen Fuchser

Scrutatrices: Anna Maria Hänni Erika Krucker
Marie-Therèse Julmy Nicole Kuypers
Therese Kirac

Les scrutatrices sont élues à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 mars 2009

Un majorité de membres avec droit de vote approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale 2009. La présidente remercie Karin Petersen qui l'a rédigé.

5. Approbation du rapport annuel 2009

Le rapport annuel 2009 a été publié (en allemand) dans le numéro de janvier 2010 de „Schrittmacherin“.

Un membre demande que l'on lui indique les chiffres exacts concernant les effectifs de membres.

Réponse de Ursula Jost, secrétaire générale de la section de Berne de l'ASI :
En 2009, la section comptait 110 membres de moins que l'année précédente.

Question de Rita Stocker, membre:

Rita Stocker aimerait qu'on lui explique comment il est possible que la certification Eduqua, qui en principe ne se rapporte qu'aux formations proposées par l'ASI Berne, puisse être valable pour l'ensemble du secrétariat.

Réponse de Ursula Jost, secrétaire générale de la section de Berne de l'ASI:
En raison de son étroite implication dans certains processus du domaine de la formation, le secrétariat a également été évalué pour la certification.

Le rapport annuel 2009 est approuvé par une nette majorité.

La présidente remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette année.

6. Approbation des comptes annuels 2009 et du rapport des vérificateurs

La secrétaire générale donne quelques explications sur le bilan et le compte des résultats.

Bilan

Les liquidités - c'est à dire les moyens disponibles - s'élèvent à CHF 317'000. La section dispose en outre de réserves liquides sous forme de titres réalisables à court terme pour un montant de CHF 312'000. Les fonds propres sont de CHF 613'000. La diminution par rapport à l'année précédente occasionne une perte de CHF 83'000 pour l'année.

Dans l'ensemble, la situation du bilan reste saine et devrait se maintenir pour l'année en cours.

Compte des résultats

Recettes:

- Les cotisations sont en baisse de CHF 6'000 par rapport au montant de l'année précédente. En 2009, la section comptait 5302 membres, soit une diminution de 110 membres ou de 2 pourcents.
- Subventions: avec l'introduction de la Loi sur les soins hospitaliers, le mode de versement des subventions pour la formation a changé. En 2009, nous avons reçu CHF 70'000 de moins de la part de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne.
- En 2009, le Bureau de placement a enregistré une baisse de son chiffre d'affaire de CHF 274'000. Cette baisse s'explique par la situation économique tendue, les économies que les institutions doivent réaliser et les difficultés au niveau du personnel.
- Le chiffre d'affaire de la formation a reculé de CHF 23'000 par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de la suppression des subventions. Les employeurs, pour des raisons économiques, hésitent à financer des formations complémentaires. Le personnel est aussi nettement moins enclin à suivre ces formations s'il doit les payer lui-même. L'influence de la concurrence est en outre forte puisque sur le marché bernois, l'Hôpital du Lindenhof, curaviva et le vbb, par exemple, sont également actifs sur le marché de la formation.
- Le produit accessoire figurant dans les comptes comporte la somme de CHF 80'000 provenant du fonds de solidarité pour la CCT.

Dépenses:

- Les dépenses pour des prestations fournies à des tiers ont baissé au niveau de l'infrastructure de CHF 10'000, puisqu'il y a eu moins de cours et que les locaux loués ont coûté moins cher.
Les dépenses de personnel (collaboratrices et collaborateurs temporaires, chargés de cours de formation) ont baissé de CHF 62'000 (moins d'emplois temporaires et moins de cours).

- Dans l'ensemble, les frais de personnel ont diminué d'environ CHF 13'000, principalement grâce à une réduction des effectifs (-30%) réalisée en regroupant deux postes dans l'administration de la formation et l'administration des membres.
- En ce qui concerne le domaine Consultation, nous tenons à mentionner que, en 2008, une somme de CHF 50'000 avait été portée au compte des dépenses en tant que réserve pour le projet "Evolution de l'association professionnelle". En 2009, l'ASI Berne, le SSP et l'ASMAC ont réalisé ensemble un projet portant sur le "Skills- & Grademix". Ce projet ayant été financé par le Fonds de solidarité, le coût prévu pour le projet a pu de nouveau être crédité à notre compte des résultats 2009.
- Travail de relations publiques: les dépenses sont inférieures de CHF 20'000 au montant prévu car certaines manifestations n'ont pas pu avoir lieu.
- Les CHF 43'000 figurant en tant que produit extraordinaire sont des versements de cotisations d'employeur qui ont pu être prélevés dans les réserves constituées auprès de la caisse de pension VESKA.

En résumé

Le déficit de CHF 83'000 figurant dans les comptes annuels peut être attribué dans l'ensemble à la diminution de CHF 70'000 des contributions de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, au recul du chiffre d'affaire du Bureau de placement (- CHF 274'000) et du chiffre d'affaire de la Formation (- CHF 23'000). Le compte des résultats a par contre été crédité du montant provenant du projet financé par le Fonds de solidarité (CHF 50'000) et des cotisations d'employeurs (CHF 43'000) versées les années précédentes, en tant que réserve, dans la caisse de pension VESKA.

Question de Karin Hohloch, membre de la section:
 Cette suppression des subventions n'était-elle pas prévisible?

Réponse d'Ursula Jost, secrétaire générale de l'ASI Berne:
 L'ASI Berne n'a cessé de négocier avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale à ce sujet. Ce n'est qu'au cours de l'année 2009, qu'il a été clair que les subventions pour les cours généraux seraient effectivement supprimées.

Karl Würmli, Fiduciaire GSW, réviseur de l'ASI Berne:
 La comptabilité de la section de Berne de l'ASI est effectuée de manière absolument irréprochable et régulière. Du point de vue des finances, la gestion de la section est saine et tant le bilan que le compte des résultats présentent la situation telle qu'elle est réellement.

Les comptes annuels 2009 et le rapport des vérificateurs sont approuvés par une nette majorité des membres avec droit de vote.

7. Décharge au Comité

La grande majorité des membres présents donne décharge au Comité.

8. Révision des statuts

Beat Messerli, conseiller juridique de l'ASI Berne:

Les nouveaux statuts montrent plus clairement les structures de l'association et la situation telle qu'elle est dans la réalité. L'organe de révision et le secrétariat y figurent en tant qu'organes. Les communautés d'intérêts, par contre, conformément à la réalité juridique, n'y figurent plus en tant que telles. La répartition des tâches est plus claire, les droits des membres sont renforcés de même que les compétences de l'Assemblée générale.

La question, discutable du point de vue juridique, de la surveillance exercée par l'Assemblée générale sur le Comité et la Commission de gestion ne figure plus dans le nouveau projet de statuts. Le Comité conseille à l'assemblée d'approuver la nouvelle formulation. L'approbation du budget et de la planification financière, tous deux des instruments de gestion pour le Comité, n'est plus non plus du ressort de l'Assemblée générale. Le Comité propose qu'à la place, ce soit l'excédent des dépenses ou des recettes qui soit soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

De manière générale, on a procédé à de nombreuses compressions d'ordre linguistique ou rédactionnel pour adapter les statuts aux normes modernes. Ils constituent un bon instrument de gestion et peuvent parfaitement être utilisés comme argument de vente.

Therese Christen, membre de la section:

L'approbation du projet de statuts par le Comité central de l'ASI Suisse est-elle une condition préalable à leur entrée en vigueur?

Barbara Dätwyler, présidente de l'ASI Berne:

Oui.

Commentaire sur la suppression de l'art. 17, points 15 et 16 des statuts de 1994,

Beat Messerli, conseiller juridique de l'ASI Berne:

De toute façon, l'Assemblée générale n'a jamais exercé cette tâche de surveillance sur le Comité et la Commission de gestion. Elle s'est contentée de recevoir leur rapport chaque année. En renonçant à ce passage des statuts, on présente donc la situation d'une manière plus conforme à la réalité.

Ursula Rieder, membre de la section:

Que se passera-t-il lorsque l'Assemblée générale aura approuvé le projet de statuts?

Barbara Dätwyler, présidente de l'ASI Berne:

Le projet sera renvoyé au Comité central. Si ce dernier insiste pour que la formulation d'origine soit maintenue, elle sera reprise dans les nouveaux statuts.

Rita Stocker, membre de la section:

Quels sont les arguments de l'ASI Suisse?

Barbara Dätwyler, présidente de l'ASI Berne:

L'ASI Suisse craint un peu que l'Assemblée générale ne soit privée de certaines compétences, ce qui n'est réellement pas le cas.

Urs Weyermann, membre de l'ASI Berne:

Les comptes 2009 présentent une perte et le chiffre d'affaire a baissé. L'Assemblée générale peut-elle demander que l'on ferme un domaine de prestation de services?

Beat Messerli, conseiller juridique de l'ASI Berne:

Exercer une surveillance signifie pouvoir intervenir à n'importe quel moment. C'est ce que pourrait éventuellement faire une commission de gestion si elle était étroitement impliquée dans la gestion et si elle siégeait fréquemment. L'Assemblée générale n'est pas en mesure de contrôler le Comité si précisément.

L'ASI Berne s'attaque ici à une question pour pourrait aussi bien se poser lors de la révision des statuts de l'ASI Suisse. Est-ce que l'ASI Suisse sait déjà comment elle adaptera les nouveaux statuts à ce sujet?

Pierre Théraulaz, président de l'ASI Suisse:

Dans la mesure où les droits des membres ne sont pas diminués, le Comité central est prêt à accepter la nouvelle version.

Alice Morosoli, membre de l'ASI Berne:

On n'a pas encore répondu à la question d'Urs Weyermann.

L'article 10 en combinaison avec la suppression de la surveillance par l'Assemblée générale sur le Comité diminue les droits des membres.

Barbara Dätwyler, présidente de l'ASI Berne:

Les deux articles n'ont pas lieu d'être comparés. Le Comité central n'a rien trouvé à redire sur l'article 10.

Réponse à la question d'Urs Weyermann: si l'un des domaines de prestation de services de la section de Berne devait être démantelé, ceci serait porté en temps voulu devant l'Assemblée générale sous forme de motion.

Rita Stocker, membre de l'ASI Berne:

Le fait que l'Assemblée générale n'ait jamais dû effectuer de surveillance n'est pas une raison pour laisser tomber ce droit.

La présidente demande que l'on vote sur cette suppression, prévue dans les nouveaux statuts, des points 15 et 16 de l'article 17 des statuts de 1994 (surveillance du Comité et de la Commission de gestion).

25 membres avec droit de vote sont pour, 22 contre. La proposition du Comité est donc acceptée.

La nouvelle version de l'article 17, point 6 (approbation du budget et du plan financier) est acceptée par 33 voix contre 14.

L'Assemblée générale vote sur l'ensemble du projet de statuts. Il est refusé par 33 votants, 14 l'acceptent et 6 personnes s'abstiennent.

Le Comité se retire pour délibérer.

Pause

Le Comité demande à Pierre Théraulaz, quelles sont les chances que le projet de statuts soit approuvé par le Comité central si les deux points discutés sont maintenus comme dans les anciens statuts. Il répond que, dans ces conditions, le Comité central approuvera probablement le projet de statuts.

La présidente propose une nouvelle votation sur le projet de statuts avec le maintien a) de la surveillance sur le Comité et b) l'approbation du budget et du plan financier par l'Assemblée générale.

Les membres avec droit de vote acceptent une nouvelle votation par 49 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le projet de statuts est accepté sous une forme légèrement modifiée par 47 oui, 0 non et 6 abstentions.

9. Points principaux / accents pour l'année 2010

Barbara Dätwyler, Ursula Jost, Manuela Kocher, Monika Oeggerli, Sabine Weber, et Karin Zech présentent les points principaux et accents pour l'année 2010 dans les différents domaines.

10. Approbation du budget 2010 et du compte prévisionnel des résultats 2011

Ursula Jost commente le budget et le compte prévisionnel des résultats.

Le budget 2010 présente quelques divergences par rapport aux comptes 2009.

Recettes:

- Les contributions de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale pour les cours de réinsertion professionnelle 2010 ont été budgétées pour un montant de CHF 51'000 et on prévoit CHF 60'000 pour 2011. Et ceci compte tenu de la suppression des subventions.
- Pour tenir compte de l'activité modérée sur le marché du travail, le chiffre d'affaire pour le Bureau de placement a été budgété un peu en dessous du montant réalisé en 2009.
- Le montant budgété pour les activités pour manifestations repose sur la supposition que nous réussirons à accroître de CHF 80'000, soit 17%, la fréquentation des cours par rapport aux comptes 2009.
- Dans le budget 2010, les "autres produits" ne varient pas par rapport à 2009.

Dépenses:

- Les coûts pour le matériel et les prestations fournies à des tiers évoluent en fonction du nombre de collaboratrices et collaborateurs temporaires au bureau de placement, du nombre d'enseignant(e)s à la formation, du nombre de jours de cours et du coût de ces cours.

- En 2010, le total des dépenses de personnel au secrétariat sera inférieur de CHF 109'000 (10%) au montant de 2009 et ne devrait augmenter que très peu en 2011.
- La somme de CHF 50'000 créditée en 2009 pour le projet „Skills- & Grade-Mix“ était unique et ne se répétera pas en 2010 et 2011.
- Le montant budgété pour les dépenses de publicité a été augmenté. Nous devons investir davantage pour la publicité dans les domaines concernant les membres, la formation et le placement afin de mieux faire connaître les offres de la section de Berne de l'ASI sur le marché.
- Nous prévoyons de nouveau dans budget que les cotisations d'employeur pour la caisse de pension soient prélevées dans la réserve. Cette position figure sous "résultat extraordinaire".

En résumé:

Le budget 2010 prévoit de nouveau un déficit de CHF 66'700 car, cette année encore, les subventions pour un montant de CHF 79'000 ont été supprimées. Les recettes prévues au budget pour des subventions de CHF 51'000 se basent sur une évaluation du nombre de journées de participation aux cours.

Etant donné que nous entendons poursuivre nos activités dans tous les domaines et améliorer encore les prestations fournies aux membres, la situation ne va guère évoluer au niveau des dépenses. Le déficit prévu au budget repose sur l'appréciation de la situation économique globale et sur l'état actuel des connaissances. Lors des prochaines négociations budgétaires en automne 2010, nous étudierons de nouveau la situation de manière critique et proposerons de nouvelles améliorations pour essayer d'équilibrer le budget.

Des contrôles réguliers des coûts devraient nous permettre de mettre sur pied et d'appliquer des mesures destinées à sortir notre association des chiffres rouges.

Urs Weyermann, membre de l'ASI Berne:

Combien de temps pourra-t-on encore puiser dans la réserve d'employeur de la caisse de pension? Sommes-nous encore couverts pour les 3 prochaines années?

Ursula Jost, secrétaire générale de la section de Berne:

Si le montant pour les cotisations d'employeur prélevé de la réserve reste le même, nous sommes couverts pour les trois prochaines années. Mais ce ne sera très probablement pas nécessaire.

Urs Weyermann, membre de l'ASI Berne:

Comment prévoit-on d'établir un budget équilibré pour 2011?

Ursula Jost, secrétaire générale de la section de Berne:

Nos discussions pour le prochain budget auront lieu en automne; il n'est pas encore possible de donner des indications précises. Nous comptons aussi sur l'amélioration de la situation économique.

Manuela Kocher, coordinatrice de la politique de partenariat social à l'ASI Berne: Dans le domaine de l'aide et des soins à domicile, nous sommes en train de préparer une convention collective de travail. A sa conclusion, la section de Berne de l'ASI devrait recevoir une certaine somme en provenance du fonds de solidarité pour sa mise en application.

L'Assemblée générale approuve le budget 2010 et le compte prévisionnel des résultats 2011 à une nette majorité.

11. Elections

11.1. Election d'une vice-présidente

C'est à une nette majorité que Lucia Schenk est élue au poste de vice-présidente.

11.2. Election de nouveaux membres au Comité

Ursula Lädach et Dimitrina Dimova sont élues toutes les deux par acclamation comme membres du Comité.

11.3. Election de nouveaux délégués

Veronika Ferreira, Michèle Morier-Genoud, Eva Spinnler et Esther Stämpfli-Bédert sont nommées déléguées par acclamation.

11.4. Election de l'Organe de contrôle

La fiduciaire GSW AG, représentée par Monsieur Karl Würmli, est de nouveau élue par une grande majorité comme organe de contrôle.

11.5. Proposition à l'ASI pour l'élection d'un membre au Comité central

Erika Keller est élue à une forte majorité à pour représenter l'ASI Berne au Comité central.

12. Motions à l'Assemblée des délégués

Aucune motion n'a été déposée.

13. Motions

La motion de Karin Hohloch concernant une nouvelle adhésion à l'ORTRA Santé de Berne répond à un désir du Comité. Des discussions avec les représentantes de l'ORTRA sur les conditions d'adhésion sont prévues. Nous envisagerons une nouvelle adhésion lorsque les points suivant auront été éclaircis: les possibilités d'exercer une influence, la garantie de l'autonomie et de la liberté d'opinion inscrites dans les statuts de l'ASI, les conditions d'admission et les ressources personnelles. Nous prévoyons aussi une manifestation pour les membres à ce sujet. La personne ayant déposé cette motion est d'accord avec la marche à suivre prévue.

Départs et remerciements

Ce n'est pas sans regrets que la présidente prend congé de Yves Aeschbacher, Sacha Bähler, Sonja Eggi, Claudia Kubli, Hedi Rusnak et Margrit Spätig en tant que délégués, de Manuela Kocher en tant que membre intérimaire du Comité central ainsi que de Franziska Luce, Ruth Schweingruber, Sabin Zürcher et Therese Zürcher en tant que membres du Comité; elle les remercie pour le travail accompli. Ruth Schweingruber remercie la présidente pour tout le travail qu'elle accomplit avec compétence pour la section.

La présidente remercie le Comité et tous les collaborateurs/collaboratrices du secrétariat pour leur travail durant l'année écoulée. Elle remercie Karin Petersen pour l'organisation de cette assemblée générale ainsi que toutes les personnes concernées au Kornhausforum et au Kornhauscafé.

La présidente clôt l'Assemblée générale 2010 de la section de Berne de l'ASI.

A, l'issue de la partie officielle de l'Assemblée générale, Madame Christine Egerszegi-Obrist, membre du Grand Conseil, présente un exposé.

La présidente

La rédactrice du procès-verbal

Dr. Barbara Dätwyler

Karin Petersen